COMMUNE DE CHANTILLY

Département de l'Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du PLU

Prescrite le 27-09-2013 Arrêtée le 23-06-2016 Approuvée le 31-03-2017

Modification approuvée le 19 juin 2025

5a.Plan n°1 : Zonage - Plan général

Echelle : 1/6500e

Ville de Chantilly Ville d'Art et d'Histoire — vea Urbanisme & Architecture — biotope faune, flore & environnement

1. ZONAGE

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine mixte centrale
- UAc : Secteur de centralité principale - secteur historique du Connétable
- UAg : Secteur de centralité principale - quartier Gare
- UB : Zone urbaine mixte située dans le prolongement du centre-ville
- UC : Zone urbaine mixte à dominante de logements collectifs
- UCc : Secteur de centralité secondaire (commerces de proximité)
- UD : Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- UDa : Secteur résidentiel de transition entre le centre urbain et la Nonette
- UDb : Secteur résidentiel du Bois St Denis
- UDc : Secteur de centralité secondaire (commerces de proximité)
- UE : Zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales et de services
- UH : Secteur spécifique réservé aux activités hippiques et aux équipements de service public et d'intérêt collectif
- UHt : Secteur lié aux tribunes de l'hippodrome

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur d'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif et activités liées au commerce et à l'artisanat
- Nh : Secteur réservé aux activités de l'hippodrome, aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Nh1 : Secteur de traitement paysager aux abords de la Route des Aigles permettant l'accueil d'activités liées à l'Hippodrome
- Nh2 : Espace lié à l'activité hippique pouvant recevoir une installation classée soumise à autorisation et liée aux activités hippiques
- Nj : Secteur naturel protégé situé dans la vallée de la Nonette à usage essentiel de jardins
- Nt : Secteur d'accueil d'équipements culturels ou touristiques, liés au patrimoine historique et naturel existant
- Nt1 : Secteur de traitement paysager permettant l'accueil des visiteurs lié au château localisé dans le parc de Sylvie
- Nzh : Secteur de zones humides effectives situées dans le Parc du Château

3.EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	
1.1	Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	130 m²
1.2	Création d'un espace de stationnement ou aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	340 m²
1.3	Réalisation d'un espace pour du stationnement ou extension de l'aire de jeu	Commune	600 m²
1.4	Aménagement d'un carrefour route de Senlis / rue du Connétable	Commune	290 m²
1.5	Liaison ferroviaire Roissy-Picardie et ses aménagements connexes	SNCF Réseau	9 200 m²
1.6	Agrandissement des services techniques	Commune	954 m²
1.7	Extension de la Mairie	Commune	560 m²
1.9	Réserve foncière dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal	Commune	623 m²

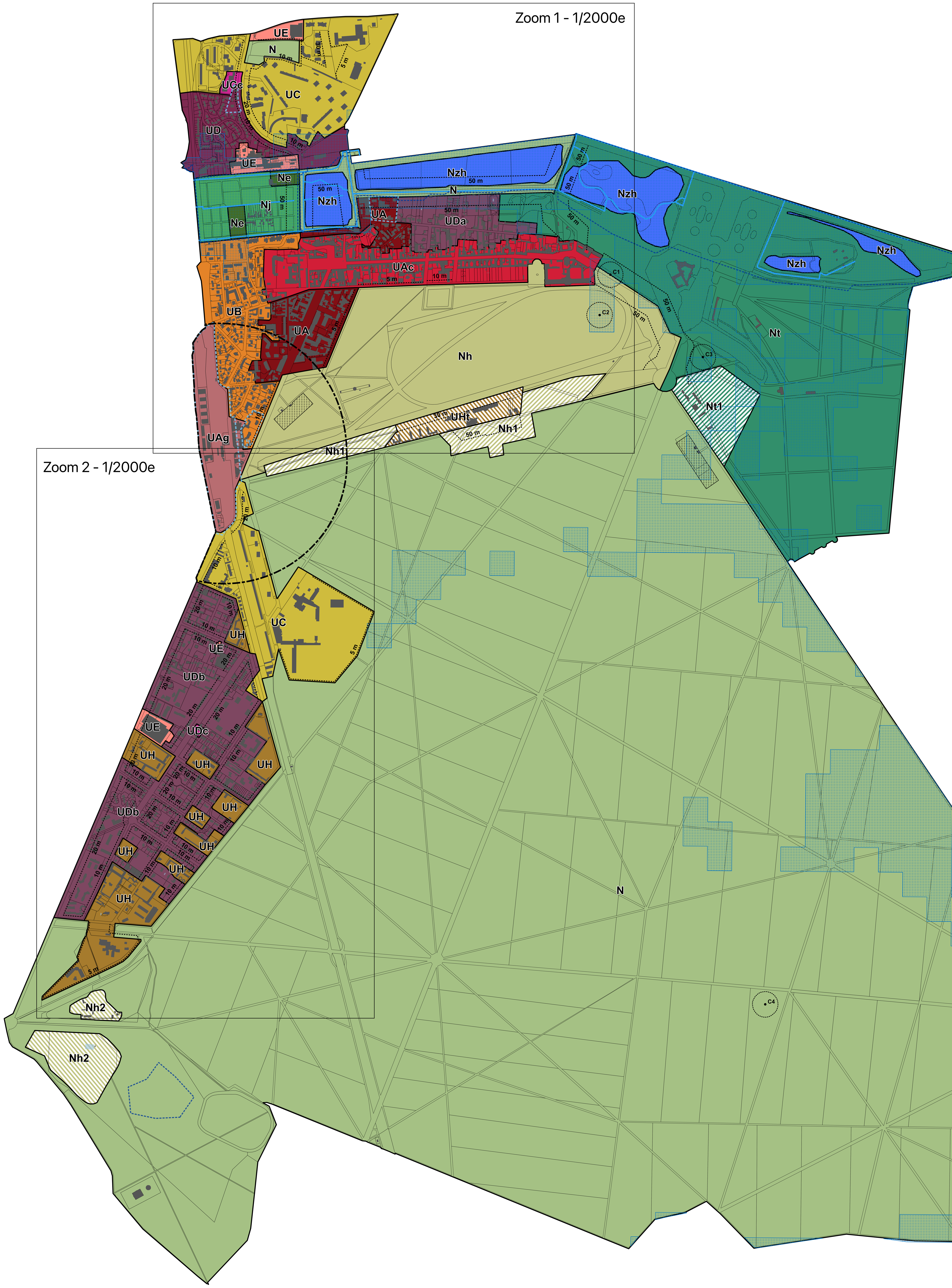

4. INDICATIONS DIVERSES

- UC : Noms de zone
- Réseau hydrographique
- Marge de recul
- Périmètre de 500 m autour de la Gare
- Orientation d'aménagement et de Programmation

Enjeux environnementaux

- Cavités souterraines
- Risque de remontée de nappes phréatiques
- Zone humide potentielle

0 500 1000 m